

Commune de Villeneuve la Comtesse
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Simone ROY, Maire, d'après les convocations **du 14 mars 2024**.

Présents : Simone ROY, Bastien CHAPACOU, Joël SERTON, Anne STANGHELLINI, Patrice MARQUIS, Florian CONNAN, Sylvain GODEFROY, Gaylord BERTHONNEAU, Daniel GAMBIER,

Pouvoirs : Patrick VION à Sylvain GODEFROY, Jennifer GRAVELEAU à Simone ROY

Absents : Carolina BORDRON, Céline BURLET-BOLCHENKO, Pierre DE LOPPINOT

Secrétaire de séance : Anne STANGHELLINI

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	09
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	11
Dont nombre de membres qui ont donné pouvoir :	02

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 :

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

2 – RENDU COMPTE N° 2024 MARS 20 – 01 - des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal :

A - DECISION N° 2024MARS20-01 : Droit de préemption urbain non exercé sur la parcelle :

- Section C numéro 282, d'une superficie de 580 m²
- Section C numéro 283 d'une superficie de 830 m²
- 14 Bis Grande Rue - 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

3- DÉLIBÉRATION N° 2024 MARS 20 - 02 : Travaux de Voirie – Aménagement de la rue derrière le bois - Mission d'assistance du Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime - Avenant n° 1 à la convention

Madame la Maire rappelle que lors du conseil du 7 juillet 2022 il lui avait été demandé une étude de sécurisation et d'aménagement de la rue derrière le bois avant de refaire la voirie.

Le syndicat départemental propose de passer un avenant n° 1 à la convention initiale qui prévoit la mission PRO par le Syndicat de la Voirie 17, la déclaration préalable, l'enveloppe financière prévisionnelle selon un ratio global au m². La mission PRO objet de l'avenant n° 1 permettra de donner une estimation plus précise des travaux.

La rémunération de la mission de réalisation de la déclaration préalable

- est fixée forfaitairement à 750 € HT.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération peut être estimée,

- selon un ratio global au m², à 237 088,50 € HT.

La rémunération concernant les missions « PRO » « EXE » et « AOR »

- 1,55 % HT du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle pour la mission « PRO »
- 0,60 % HT du montant HT des travaux réalisés pour la mission « EXE »
- 0,60 % HT du montant HT des travaux réalisés pour la mission « AOR »

La facturation de la mission « AOR » sera établie en deux temps. Une rémunération partielle de la mission sera appelée à hauteur de 80% dès réception des travaux ; le solde de la mission sera quant à lui demandé à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Le montant des travaux et le subventionnement feront l'objet d'un 2^{ème} avenant à la convention initiale

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de poursuivre les études de sécurisation de la rue derrière le bois pour la partie PRO à hauteur de 1,55%
- Prend note des conditions financières et de l'enveloppe globale du projet qui seront définies lors de l'avenant n° 2
- Autorise Madame la maire ou son représentant à signer la convention avec le Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime et tous documents relatifs à cette affaire
- De mandater le syndicat départemental de la voirie pour les recherches de subventions à ce projet
- D'inscrire les montants au budget primitif

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

4 – DÉLIBÉRATION N° 2024 MARS 20 - 03 : Enfouissement des réseaux (génie civil) et modernisation de l'éclairage public - Rue des allées / Place de Gaulle / Rue des Tilleuls / Rue de la gare – Tranche 1 Etude des devis remis par le SDEER : Dossiers 474-004, 474-1000 et 474-1043

Au regard de l'évolution significative du montant des devis, le conseil décide d'ajourner la décision et de la reporter au moment du vote du budget primitif

5 – DÉLIBÉRATION N° 2024 MARS 20 – 04 : OBJET : RD 150 – Aménagement des espaces verts – Plantation - Etude des devis

Sur la base des propositions d'implantation réalisées par le Conseil Départemental formalisées dans un cahier de consultation en cohérence avec les travaux réalisés et le projet présenté lors de la réunion publique de juillet 2023, 3 entreprises paysagères ont été consultées.

La consultation portait sur deux points : la partie plantation, la partie suivie et entretien, arrosage sur deux ans.

Seules deux entreprises sur trois ont fait parvenir des devis détaillés permettant aux élus d'analyser les offres :

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, :

- Décide de lancer l'opération de plantation des espaces verts de la Route Départementale 150
- Accepte le devis de l'entreprise la mieux disante : ID VERDE – 17000 LA ROCHELLE
 - Partie plantation pour un montant de 54 025,41 € HT soit 64 830,49 € TTC
 - Partie entretien, arrosage pour un montant de 19 359,46 € HT soit 23 231,35 € TTC
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, au titre de la DSIL, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du fonds Vert
- Autorise Madame la maire ou son représentant à effectuer les demandes de subventions,
- Autorise Madame la maire ou son représentant à signer les devis, conventions, et tous documents relatifs à cette affaire.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

6 – DÉLIBÉRATION N° 2024 MARS 20 - 05 : Maison Largeau – Projet logement - Etude des devis - Demande de subventions

Madame la maire rappelle au conseil municipal que la commune est souvent sollicitée par des administrés en recherche de logement sur notre territoire. La commune ne dispose actuellement que de 2 logements communaux.

Ces deux logements sont occupés. Le premier qui est situé à Villeneuve est occupé par un couple. Le second qui se trouve dans le centre bourg à proximité de la bibliothèque et de l'aire de jeux, dispose de 3 chambres, d'un grand jardin, et, est occupé par une famille avec enfants.

Madame la maire fait part au conseil du projet qui a été étudié en commission du conseil municipal. Le projet porte sur la rénovation d'une partie du bâtiment « LARGEAU » en logement communal. Ce logement serait composé de 3 chambres, jardin et situé rue des allées à proximité de la bibliothèque municipale et de l'aire de jeux comme l'un des logements déjà existants. Ce nouveau répond à une demande grandissante de familles avec enfants. Le logement locatif sera à loyer libre.

Sur la base de la consultation d'entreprises examinées lors de la commission travaux, il est proposé au conseil de retenir les entreprises suivantes considérées comme les mieux-disantes :

- Entreprise SUESCUN de Chambon (17290) pour la modification du réseau de chauffage central 1 527,00 € HT soit 1 832,40 € TTC
- Entreprise SUESCUN de Chambon (17290) pour l'entretien et la remise en état de la chaudière à fioul 184,00 € HT soit 154,56 € TTC
- Entreprise MATTELEC de Villeneuve la Comtesse (17330) pour la réfection complète de l'électricité 6 824,65 €.
- Entreprise MATTELEC de Villeneuve la Comtesse (17330) pour la réfection complète de l'électricité 2 577,42 €.
- Entreprise AS MENUISERIE de Puyravault (17700) pour le remplacement de la porte d'entrée en bois, fenêtres en bois, plafonds, cloisons, planchers pour 16 610 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ Demande la réalisation d'un DPE pour finaliser les travaux
- ⇒ Accepte le projet de rénovation d'une partie du bâtiment «Largeau» en logement locatif à loyer libre composé de 3 chambres, d'une salle de bain, sanitaires, cuisine aménagée ouverte sur la pièce de vie d'une cour et d'un garage ouvert pouvant accueillir les véhicules,
- ⇒ Décide en conséquence du dépôt d'une déclaration de travaux
- ⇒ Sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, au titre de la DSIL, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du Fonds d'Aide au Logement, au titre du fonds Vert
- ⇒ Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les bon de commande et tous documents relatifs à cette affaire,
- ⇒ Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

7- DÉLIBÉRATION N° 2024 MARS 20 - 06 : OBJET : Eclairage public - Modernisation de 4 prises pour illuminations – Rue du Puyramard, Rue Hubert Poussard, Rue Basse, Rue principale – Dossier EP 474-1046

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ Accepte la modernisation de 4 prises pour illuminations – Rue du Puyramard, Rue Hubert Poussard, Rue Basse, Rue principale – Dossier EP 474-1046
- ⇒ Accepte le devis :
du SDEER 474-1046 pour un montant de 342,12 € à la charge de la commune
- ⇒ Décide de financer en une seule annuité
- ⇒ Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le bon de commande et tous documents relatifs à cette affaire,
- ⇒ Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

8 – DÉLIBÉRATION N° 2024 MARS 20 -07 : Animations 2024

Madame la Maire fait part au conseil municipal des projets d'animations 2024 : 14 juillet et Eurochestreries

Deux événements sont prévus pour cet été

- pour le 14 juillet :
 - DJ animation pour 600 €
 - Feu d'artifice pour 3 500 € HT
 - Organisation d'un repas avec tarif réduit pour les habitants de la commune
- Concert dans le cadre des Eurochestreries le 2 août
 - Eurochestreries pour 1 650 € + Adhésion 50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les animations ci-dessus et prend en note le cout de celles-ci
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le bon de commande et tous documents relatifs à cette affaire,
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

9 –Questions diverses

Inauguration de la Route Départementale 150 : date prévisionnelle en septembre sous réserve de la disponibilité des représentants de l'Etat et du Département.

La séance est levée à 21 h 05.

Le secrétaire,



La maire, Simone ROY

